



Madame la Première Ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75007 Paris

Paris, le 9 novembre 2023

Madame la Première ministre,

Le Mouvement associatif et l'ensemble des réseaux qui le composent et qui agissent au quotidien partout en France et à travers le monde portent la conviction de l'importance d'un partenariat fort entre associations et pouvoirs publics au service de l'intérêt général.

A l'occasion du centenaire de la loi du 1er juillet 1901, la Charte d'engagements réciproques entre l'Etat et le Mouvement associatif (alors CPCA), signée à nouveau en 2014 en y associant les collectivités territoriales, est venue réaffirmer l'importance de la confiance et des relations partenariales comme vecteur de renforcement démocratique. L'Etat et les collectivités territoriales s'y engagent à considérer «la diversité du monde associatif comme une richesse indissociable de la variété des tailles, des champs d'intervention et des couvertures territoriales des structures qui la composent» et s'engagent à reconnaître l'indépendance associative et à faire respecter ce principe.

Nous sommes aujourd'hui inquiets face à la fragilisation de cette éthique partenariale et face à la multiplication des attaques visant à mettre en cause l'action d'associations dans leur capacité d'interpellation et plus largement à restreindre leur espace et capacité d'expression en tant qu'acteurs démocratiques.

Nous avons partagé dès les premières discussions sur le texte nos inquiétudes sur les effets du Contrat d'Engagement Républicain, adopté dans le cadre de la loi confortant le respect des principes de la République, et sur l'utilisation qui pourrait en être faite pour fragiliser l'action citoyenne. La décision du préfet de la Vienne de contester devant la justice l'attribution par la mairie de Poitiers d'une subvention à l'association Alternatiba Poitiers en raison de l'organisation par celle-ci d'un atelier de formation à la désobéissance civile,



que le Préfet juge incompatible avec le Contrat d'Engagement Républicain, est l'illustration aujourd'hui la plus emblématique et médiatique de ces craintes. Mais elle n'est pas la seule, et en fonction des territoires, l'interprétation faite des exigences du Contrat d'Engagement Républicain, sans même qu'elle soit toujours clairement exprimée, fait peser des risques nouveaux sur des associations dont l'action était pourtant parfois de longue date soutenue et reconnue par les pouvoirs publics.

Les propos tenus en avril dernier par le ministre de l'Intérieur, mettant en question le soutien public accordé à la Ligue des Droits de l'Homme après que celle-ci a critiqué l'action des forces de l'ordre à Sainte-Soline, viennent conforter l'idée qu'il serait naturel qu'une association recevant des fonds publics ne puisse exprimer de désaccord sur la politique du Gouvernement. Or subventionner une association ne peut vouloir dire la contraindre au silence ; ce n'est en tout cas pas la conception que porte la France depuis des décennies. De la même façon qu'il ne peut être demandé aux associations de respecter le principe de neutralité en matière de laïcité qui est celui exigé du service public ; car l'association n'est pas un service public, ni son émanation, mais bien une initiative citoyenne que les pouvoirs publics soutiennent comme telle. Nous nous inquiétons enfin de voir les attaques répétées portées par des responsables politiques à l'encontre d'associations agissant en faveur des droits humains, stigmatisant leur action et conduisant même parfois à mettre en danger celles et ceux qui s'engagent dans ces organisations.

Les tentations, et tentatives, se multiplient tant de la part d'élus territoriaux que de parlementaires ou de responsables politiques, pour contraindre les libertés qui font la force des associations et leur apport fondamental à notre démocratie. C'est une boîte de Pandore qui est aujourd'hui ouverte, contribuant à alimenter un climat de défiance et à fragiliser notre Etat de droit.

Dans un contexte où les tensions s'exacerbent et se cristallisent, il est de votre responsabilité de tout faire pour les apaiser. C'est pourquoi nous en appelons aujourd'hui à vous, Madame la Première Ministre, pour vous demander d'être la garante de ces libertés qui sont au cœur des valeurs de notre République, de vous engager pour celles-ci et affirmer clairement, auprès de tous, la place qui est celle des associations dans notre démocratie.



Un dialogue étroit avec les acteurs associatifs et des signes tangibles sont aujourd'hui nécessaires pour recréer les conditions de la confiance. Nous nous tenons à votre disposition pour y travailler avec vous.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame la Première Ministre, l'expression de ma considération respectueuse.

Claire THOURY
Présidente

Copie :

- Madame Prisca Thévenot, secrétaire d'Etat en charge de la Jeunesse et du SNU
- Madame Sabrina Agresti-Roubache, secrétaire d'Etat en charge de la citoyenneté